Résolution des élu-e-s et Représentant-e-s syndicaux-cales CGT, FO et SNU, préalable à l'ouverture de l'ordre du jour du CSE extraordinaire du 11 mai 2020

Les élu-e-s et RS CGT, FO et SNU au CSE de Pôle emploi Bretagne font suite à l'interruption du CSEC du jeudi 07 mai 2020 en raison d'un problème technique, aux échanges de la Direction Générale avec le secrétaire de cette instance et à la demande officielle de report de tous les CSE en région de ce Lundi formulée au cours du weekend par les délégations CGT, FO & SNU du CESEC.

Les représentants de la Direction Générale ayant convoqué unilatéralement une nouvelle réunion du CSEC le mardi 12 mai ne peuvent méconnaitre les éléments suivants :

- L'interruption du CESEC du 07/05 est intervenue pour cause technique alors même que l'information prévue à l'ordre du jour n'avait pas débuté. En effet, aucun-e élu-e n'a pu soumettre ses questions aux représentants de la Direction Générale et la CSSCTC, mandatée par l'instance pour l'éclairer, n'a pas pu intervenir pour communiquer les éléments issus de sa réunion de la veille.

- La Direction Générale a choisi de présenter au CSEC un projet national avec une déclinaison identique au sein de tous les établissements. Cette décision amène à devoir se conformer aux textes légaux et conventionnels relevant de ce choix soit l'article L.1233-36 du Code du Travail et ses dispositions également reprises à l'article 2.3 de l'accord relatif à l'adaptation des modalités d'information et de consultation des représentants du personnel et à l'organisation de la BDES du 6 novembre 2019.

En conséquence, la réunion de CSE de Pôle Emploi Bretagne convoquée le 11 mai ne peut se tenir puisqu'elle porte un objet identique à l'ordre du jour de la première réunion d'information du CSEC convoquée le mardi 12 mai.
Cette première réunion d'information est le point de départ des délais de consultation conformément aux termes de l'accord relatif à l'adaptation des modalités d'information et de consultation des représentants du personnel et à l'organisation de la BDES du 6 novembre 2019.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous demandons donc à la Direction régionale de Pôle emploi Bretagne de reporter la tenue de cette réunion du CSE en tenant compte du processus d'information consultation du CSEC, en respect de ses obligations légales et conventionnelles.

Résultats des votes :
Pour : 13 voix (CGT, FO et SNU)
Contre : 2 voix (CGC)
Abstention : 4 voix (CFDT)